

# **COLLOQUE BNÉ- RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**Quelle valeur économique attribuée aux écosystèmes  
et à un aménagement durable du territoire?**

Alain Webster  
Université de Sherbrooke

17 septembre 2021

## En guise d'introduction...

« Les valeurs de la nature varient en fonction des circonstances écologiques et biophysiques, ainsi que du contexte social, économique et culturel. Pour obtenir une image d'ensemble complète de l'économie, les valeurs intangibles, susceptibles de refléter la volonté d'une société de payer afin de préserver des espèces ou des paysages, ou de protéger des ressources communes, doivent être analysées...

L'évaluation n'est pas considérée comme une panacée, mais plutôt comme un outil permettant de procéder à un recalibrage de la boussole économique défectueuse qui nous a menés à des décisions préjudiciables à la fois à notre bien-être actuel et à celui des générations futures. L'invisibilité des valeurs de la biodiversité a souvent encouragé une utilisation inefficace et même la destruction du capital naturel qui est à la base de nos économies. »

TEEB (Étude de l'Économie des écosystèmes  
et de la biodiversité), 2010



# 1. L'évaluation monétaire de l'environnement

L'évaluation monétaire de l'environnement repose sur une démarche interdisciplinaire permettant de transposer en terme économique des modifications physiques de l'environnement. Loin de se substituer aux évaluations écologiques, elle vient plutôt lui ajouter une autre dimension, une dimension économique.

Nous cherchons donc à évaluer les dommages, les bénéfices ou les fonctions environnementales puisque la non-prise en compte de ces actifs contribue trop souvent à la dégradation de l'environnement.

# 1. L'évaluation monétaire de l'environnement

Cette évaluation regroupe différentes sources de valeur (valeur d'usage, valeur d'option, valeur de non-usage) pouvant être regroupées sous l'appellation de Valeur économique totale.

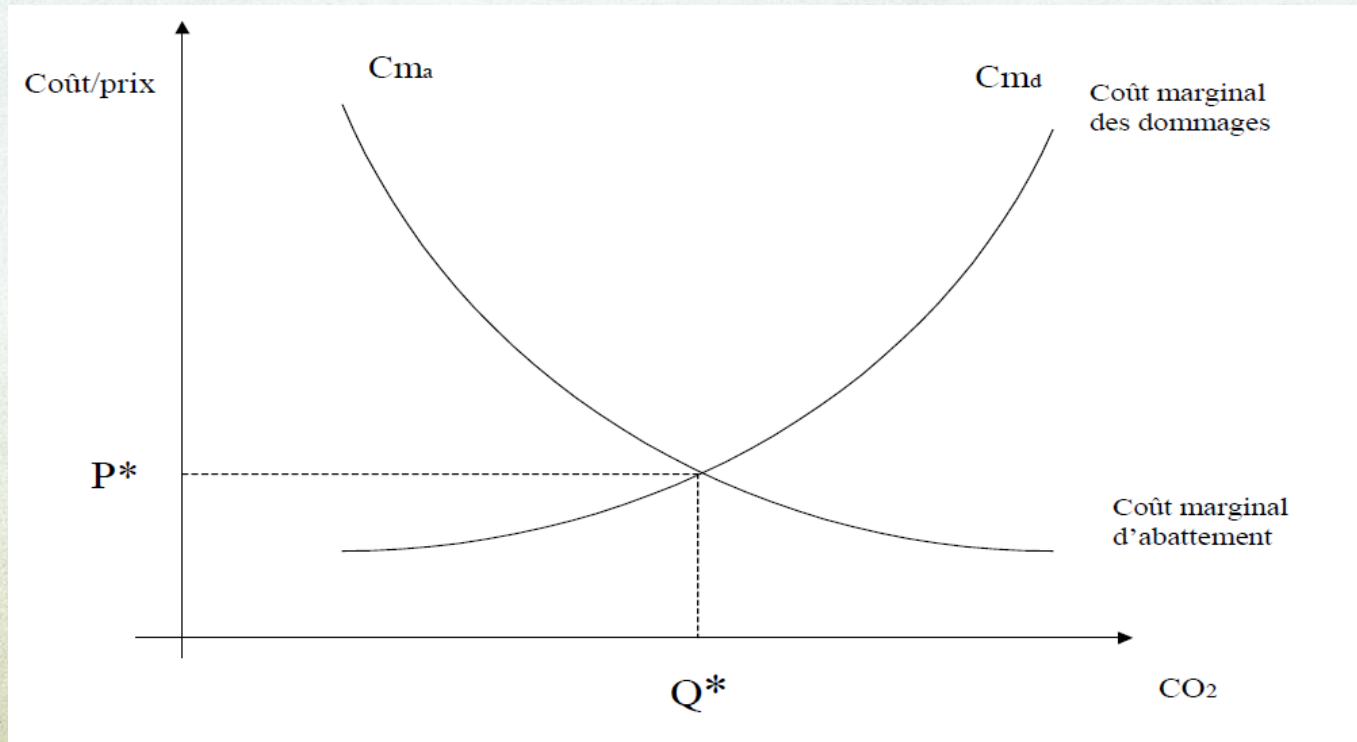
Les différentes approches méthodologiques permettant d'évaluer ces bénéfices environnementaux se sont considérablement développés en quelques décennies.

Ces méthodes ne mesurent pas la qualité ou la valeur en tant que telle d'une ressource. Elles reflètent généralement les préférences des individus pour cette ressource, il s'agit donc d'une évaluation « anthropocentrique ».



# 1. L'évaluation monétaire de l'environnement

Une démarche d'évaluation qui se transpose notamment dans l'analyse coûts-bénéfice



Source : Quinet, 2019

# 1. L'évaluation monétaire de l'environnement

Se pose également des questions donnant encore lieu à de belles discussions dont notamment :

- La prise en compte adéquate des préférences temporelles par le taux d'actualisation;
- Le choix des meilleures politiques publiques (écofiscalité, réglementation...) pour arriver à cet optimum;
- Les enjeux en matière d'équité.



## 2. La prise en compte du climat

Pour le Secrétaire général de l'ONU, la question climatique constitue l'un des plus grands défis de l'histoire de l'humanité. Ou, pour reprendre les propos du président Biden: "Climate change poses an existential threat to our lives, our economy" (8 septembre 2021).

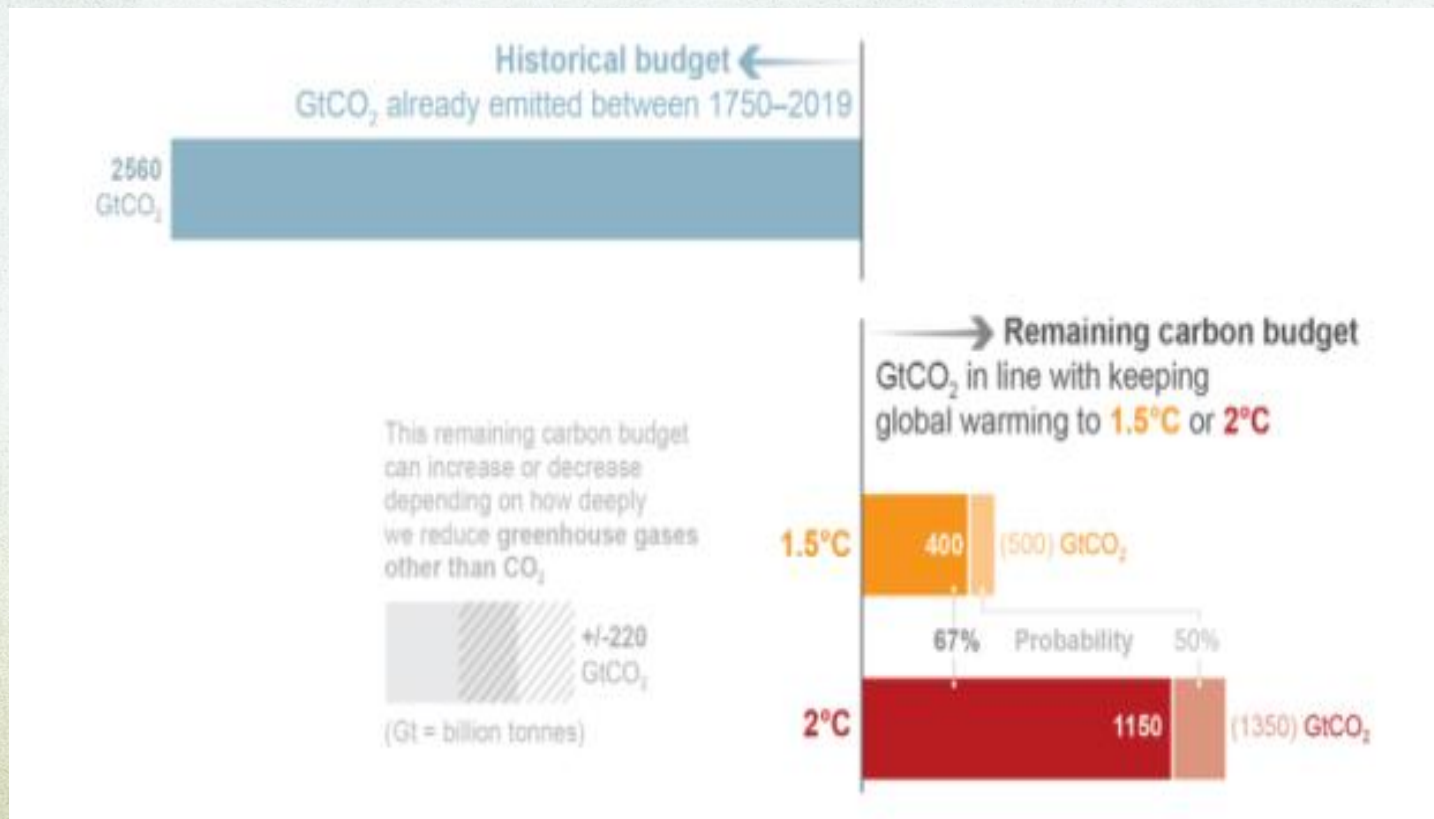
Un enjeu existentiel tant par:

- l'ampleur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques;
- sa dimension de long et très long terme;
- une dimension de quasi-irréversibilité à l'échelle humaine;
- la « responsabilité commune, mais différenciée »;
- ses répercussions sur les inégalités;
- ses incidences la santé humaine, la biodiversité et les ODD en général.

Mais aussi parce l'accès à l'énergie, l'un des éléments centraux du développement économique, constitue une dimension fondamentale de cette crise climatique.

## 2. La prise en compte du climat

Un budget carbone limité pour respecter les engagements de l'Accord de Paris

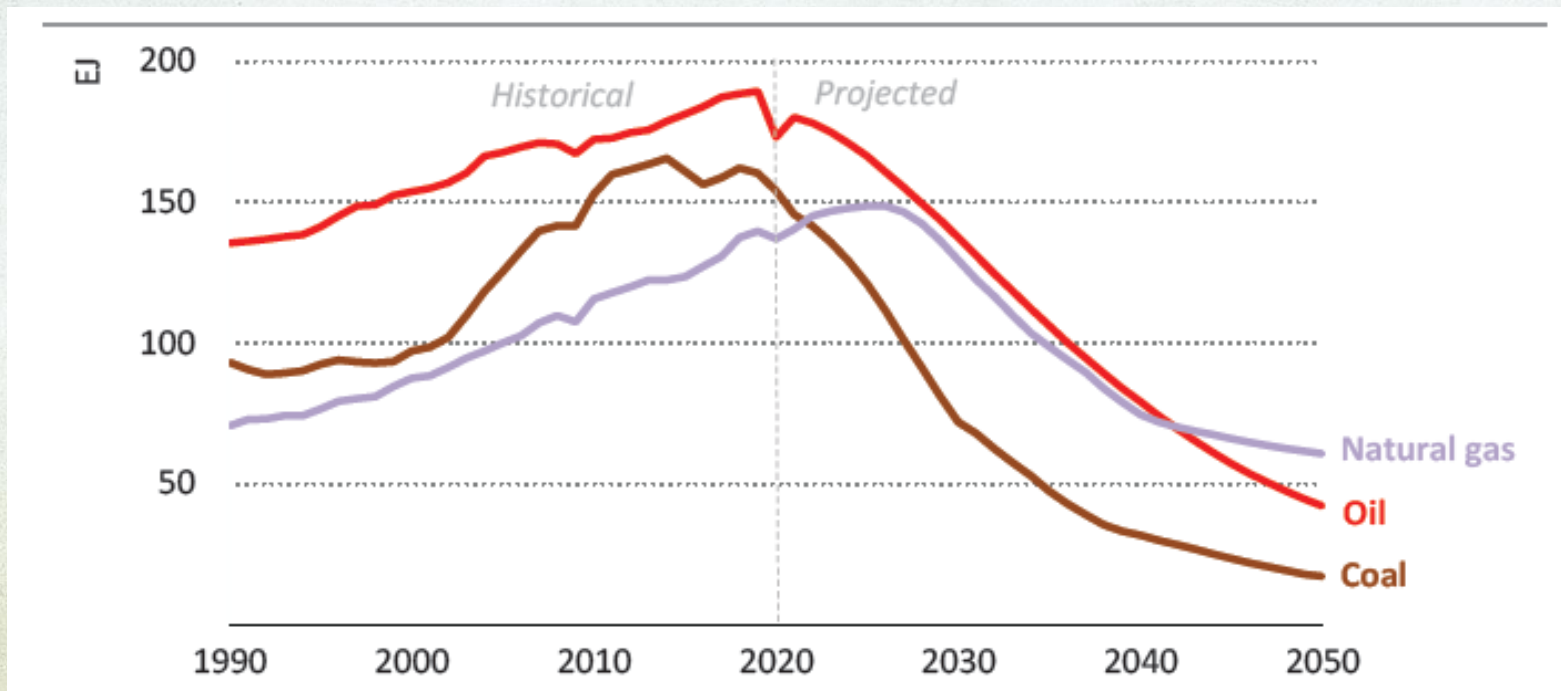


Source :GIEC, 2021



## 2. La prise en compte du climat

Le scénario net zéro de l'AIE, un changement radical du marché énergétique. Une baisse de 90% de la demande de charbon, 75% pour le pétrole et 55% pour le gaz naturel.



Source : AIE, 2021

## 2. La prise en compte du climat

Avec un objectif ainsi prédéfini, l'établissement d'une valeur de l'action pour le climat peut renvoyer à une logique complémentaire à la précédente, l'approche coûts-efficacité.

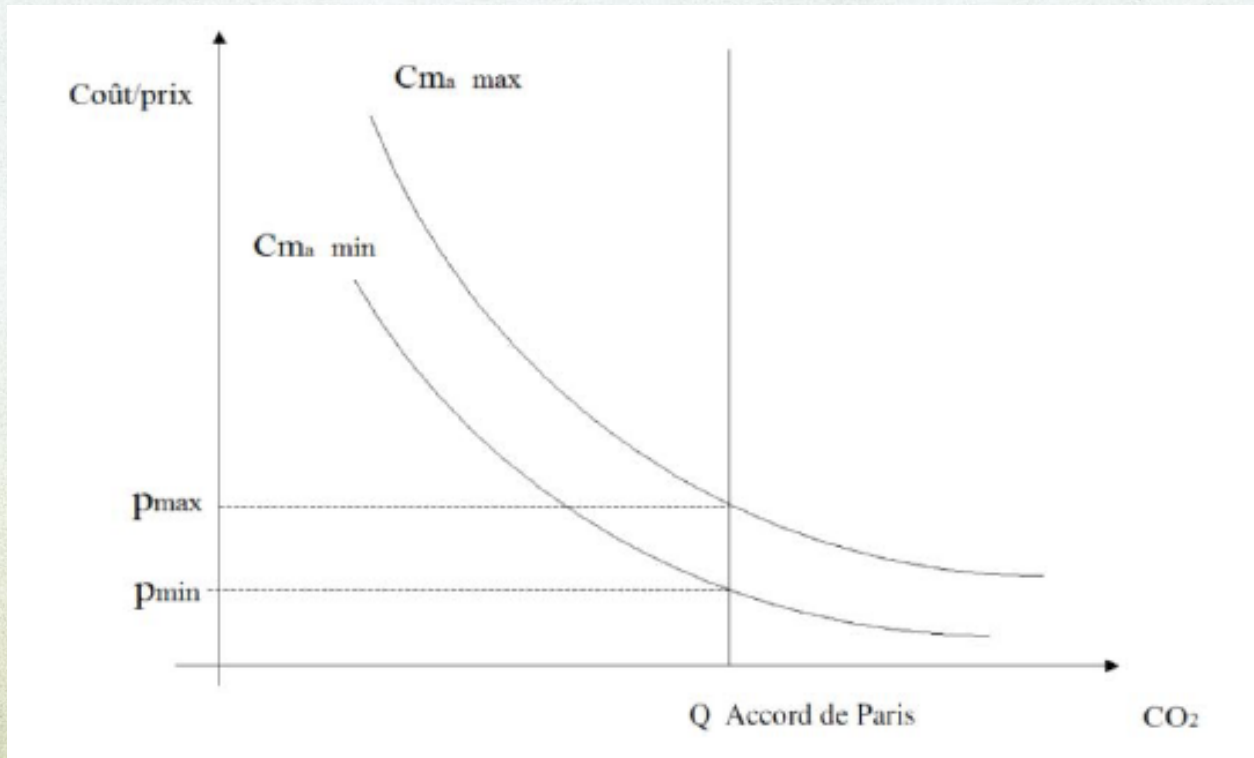
Celle-ci consiste à identifier la valeur d'une tonne CO<sub>2</sub> évitée à prendre en compte dans les décisions de l'ensemble des acteurs économiques pour atteindre l'objectif défini, évidemment la neutralité carbone à l'horizon 2050.

« Par rapport à une démarche de coûts-avantages, cette logique permet de s'affranchir des incertitudes sur l'évaluation des dommages, en se fondant sur un objectif reflétant les préférences collectives. La valeur tutélaire ainsi définie représente la valeur pour la société des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant d'atteindre l'objectif de neutralité ». (Quinet, 2019)



## 2. La prise en compte du climat

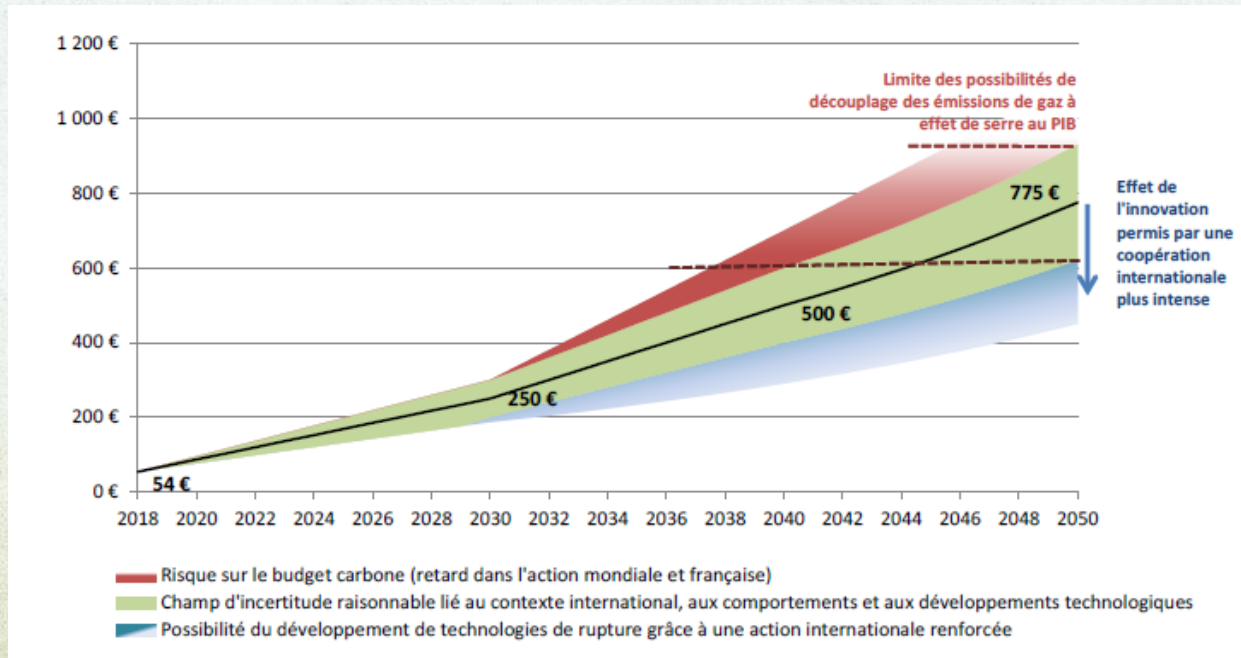
Une démarche coûts-efficacité reflétant la valeur de l'action pour le climat, ou la valeur tutélaire.



Source : Quinet, 2019)

## 2. La prise en compte du climat

Une démarche qui permet de se donner une référence pour sélectionner et hiérarchiser les actions utiles à la collectivité pour atteindre l'objectif.



Source : Quinet, 2019)



## En guise de conclusion...

« Les financements des investissements climatiques publics et privés sont à planifier sur le long terme (et...) pourraient s'appuyer sur une valeur tutélaire pour le climat, déterminée au niveau européen. »

Haut conseil pour le climat, 2021

Accorder une valeur monétaire adéquate à l'action pour le climat, c'est « reconnaître la valeur de l'action par rapport à la non-action ». Une approche permettant d'intégrer, d'internaliser, les bénéfices collectifs que procure la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle doit s'inscrire dans le long terme et est fondamentale à une saine gouvernance d'un tel bien commun.